



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation routière

Affaire suivie par : Pôle agréments auto-écoles
pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr

**DEMANDE D'AGRÉMENT POUR L'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT CHARGÉ D'ORGANISER
LES STAGES DE SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**
(Arrêté du 26 juin 2012 modifié)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Première demande | <input type="checkbox"/> Renouvellement |
| <input type="checkbox"/> Salle supplémentaire | <input type="checkbox"/> Modification Raison Sociale |

Identité de l'exploitant :

Je soussigné(e) sollicite un agrément pour exploiter un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Nom : Nom de naissance :

Prénoms :

Né(e) le : L L L L L L L L L Lieu de naissance : Dépt : L L L

Nationalité

Adresse personnelle :

.....

Ville : Code postal : L L L L L

Numéro de téléphone : L L L L L L L L L L

Numéro de téléphone portable : L L L L L L L L L L

Adresse mail :@.....

site internet

Identité du centre de sensibilisation à la sécurité routière :

Nom ou Raison sociale :

Statut juridique : SARL à titre personnel association autre.....

N° SIREN ou SIRET : L L L L L L L L L L

Enseigne :

Adresse du siège social :

.....

Ville : Code Postal : L L L L L

Numéro de téléphone de l'établissement : L L L L L L L L L L

12-14 rue Jean sans peur – CS 20003 – 59039 LILLE cedex

Tel : 03 20 30 59 59 – Fax 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)- twitter.com/prefet59 – [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Le local accueillant le stage de sensibilisation à la sécurité routière :

Enseigne :
Adresse du local :
.....
Ville Code postal : L L L L L
Numéro de téléphone de l'établissement : L L L L L L L L L L
Superficie de la salle de formation : L L L m ²

Le local accueillant le stage de sensibilisation à la sécurité routière :

Enseigne :
Adresse du local :
.....
Ville Code postal : L L L L L
Numéro de téléphone de l'établissement : L L L L L L L L L L
Superficie de la salle de formation : L L L m ²

Le local accueillant le stage de sensibilisation à la sécurité routière :

Enseigne :
Adresse du local :
.....
Ville Code postal : L L L L L
Numéro de téléphone de l'établissement : L L L L L L L L L L
Superficie de la salle de formation : L L L m ²

Le local accueillant le stage de sensibilisation à la sécurité routière :

Enseigne :
Adresse du local :
.....
Ville Code postal : L L L L L
Numéro de téléphone de l'établissement : L L L L L L L L L L
Superficie de la salle de formation : L L L m ²

• Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente fiche et m'engage à signaler tout changement de ma situation . Conformément à l'article 441-6 du code pénal, le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

• Je joins à la présente demande l'ensemble des pièces à fournir listées en annexe 1, accompagnées de l'annexe 2 complétée et signée.

Fait à Signature
le.....



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation routière

Affaire suivie par : Pôle agréments auto-écoles
pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr

Annexe N° 1

PIÈCES A PRODUIRE PAR LE DEMANDEUR POUR L'AGRÈMENT DES CSSR

I. Documents relatifs au demandeur

- Le formulaire de demande d'agrément, complété et signé ;
- L'annexe n°2 complétée et signée ;
- Une copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du demandeur (copie d'une facture d'eau, électricité, gaz, ou téléphone) ;
- La photocopie de l'attestation de formation initiale ou continue à la gestion technique et administrative (GTA) d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière conforme au modèle défini en annexe de l'arrêté du 26 juin 2012 modifié fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Ou S'il s'agit d'un renouvellement d'agrément :

Une photocopie de l'attestation de formation continue à la GTA d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière pour le demandeur et le cas échéant, pour la ou les personnes désignées pour l'accueil et l'encadrement technique et administratifs des stages.

- Si vous êtes le représentant légal d'une personne morale :
 - Un exemplaire des statuts,
 - L'extrait du registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois ;
- Si la personne morale est une association :

Une copie des statuts de la déclaration de l'association au journal officiel et le cas échéant, de la dernière déclaration du changement de personnes chargées de l'administration de l'association ou du mandat l'habitant à représenter l'association ;
- Un justificatif de la déclaration de la contribution économique territoriale ou, à défaut une déclaration d'inscription à l'URSSAF ;
- Si vous êtes de nationalité étrangère (hors UE), une copie de votre titre de séjour en cours de validité ;
- Une photographie d'identité récente et non scannée ;
- Une enveloppe format A5 affranchie au tarif en vigueur (20g) à vos nom et adresse ;

II. Documents relatifs à l'établissement

- La copie du certificat d'identification au répertoire national des entreprises et de leurs établissements délivré par la direction régionale de l'INSEE - comportant les numéros SIREN et SIRET ;
- Le plan et un descriptif des locaux d'activité (adresse de la ou des salles de formation, superficie, disposition des salles, nombre et largeur de tous les dégagements devant permettre l'évacuation rapide et sûre de l'établissement) ;
- Pour chaque salle de formation, la photocopie du titre de propriété ou du contrat de location ou de la convention d'occupation du local pour une durée d'un an minimum ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile garantissant les stagiaires fréquentant l'établissement contre les risques qu'ils peuvent encourir du fait de l'enseignement.

Si des séances de conduite sont organisées, un justificatif de la propriété ou de la location du ou des véhicules d'enseignement pour toutes les catégories de permis enseignées :

- Les photocopies des certificats d'immatriculation ;
- L'attestation d'assurance de chaque véhicule en cours de validité couvrant les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers, dans les conditions prévues par l'art. L211-1 du code des assurances ;
- Le calendrier prévisionnel des stages pour la première année d'exercice de l'activité ainsi que l'identité des animateurs désignés pour chaque stage. Toute modification de ces informations doit être signalée au préfet.

III. Documents relatifs aux employés

1. Pour la ou les personnes éventuellement désignés par l'exploitant pour l'accueil et l'encadrement technique et administratifs des stages :

- Une copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (copie d'une facture d'eau, électricité, gaz, ou téléphone) ;
- La photocopie du contrat ou de la convention nommant ces personnes à ces fonctions et précisant explicitement les délégations de pouvoir et de signature accordées et acceptés par les intéressés ainsi que les responsabilités exercées ;
- La photocopie de l'attestation de formation initiale ou continue à la GTA d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière conforme au modèle défini en annexe de l'arrêté du 26 juin 2012 modifié fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

2. Pour les animateurs :

- Un justificatif du lien contractuel avec le demandeur, pour l'ensemble des prestations mentionnées dans le calendrier prévisionnel précisant notamment l'activité liée à l'animation des stages et les obligations des parties ;
- La photocopie recto verso de l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière pour au moins un animateur psychologue et un animateur expert en sécurité routière en cours de validité.

12-14 rue Jean sans peur – CS 20003 – 59039 LILLE cedex

Tel : 03 20 30 59 59 – Fax 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 – linkedin.com/company/prefethdf/



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation routière

Affaire suivie par : Pôle agréments auto-écoles
pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr

EXEMPLAIRE A CONSERVER

Annexe N°2

Je suis informé(e) :

- que le préfet complète mon dossier par un extrait du casier judiciaire n°2 afin de vérifier que je n'ai pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction française ou par une juridiction étrangère à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle pour l'une des infractions prévues à l'article R.212-4 du code de la route.
- que le préfet se réserve la possibilité de vérifier la conformité de la ou des salles de formation à la réglementation
- qu'une fois mon agrément préfectoral délivré, j'ai l'obligation de l'afficher dans le local de manière visible
- que mon agrément peut-être suspendu ou retiré conformément à l'article 8 de l'arrêté du 26 juin 2012 modifié fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Je m'engage à :

- **solliciter** le renouvellement quinquennal de mon agrément au moins deux mois avant l'expiration de celui-ci.
- **informer** la Préfecture de toute modification quant aux locaux, aux employés ou à l'exploitant.

Fait à, le

Signature
(Nom, Prénom)

12-14 rue Jean sans peur – CS 20003 – 59039 LILLE cedex

Tel : 03 20 30 59 59 – Fax 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)- twitter.com/prefet59 – [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation routière

Affaire suivie par : Pôle agréments auto-écoles
pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr

EXEMPLAIRE A RENVOYER

Annexe N°2

Je suis informé(e) :

- que le préfet complète mon dossier par un extrait du casier judiciaire n°2 afin de vérifier que je n'ai pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction française ou par une juridiction étrangère à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle pour l'une des infractions prévues à l'article R.212-4 du code de la route.
- que le préfet se réserve la possibilité de vérifier la conformité de la ou des salles de formation à la réglementation
- qu'une fois mon agrément préfectoral délivré, j'ai l'obligation de l'afficher dans le local de manière visible
- que mon agrément peut-être suspendu ou retiré conformément à l'article 8 de l'arrêté du 26 juin 2012 modifié fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Je m'engage à :

- **solliciter** le renouvellement quinquennal de mon agrément au moins deux mois avant l'expiration de celui-ci.
- **informer** la Préfecture de toute modification quant aux locaux, aux employés ou à l'exploitant.

Fait à, le

Signature
(Nom, Prénom)

12-14 rue Jean sans peur – CS 20003 – 59039 LILLE cedex

Tel : 03 20 30 59 59 – Fax 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 – [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

